

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle

Le CAP est un diplôme d'état de niveau V délivré après une formation de 2 ou 3 ans dans laquelle alternent **enseignement général** et **professionnel**. L'examen du CAP a lieu en fin de deuxième année, en terminale.

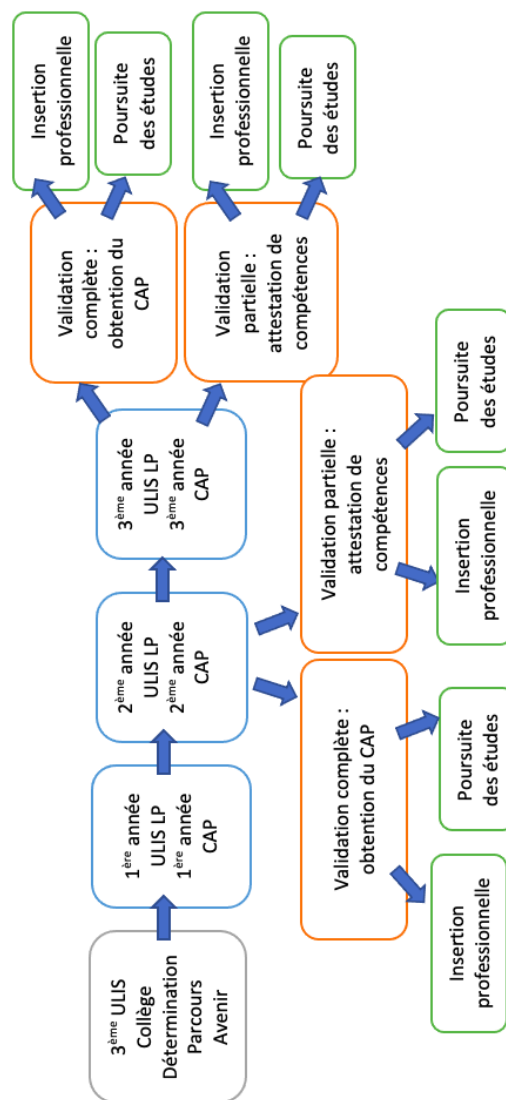
La formation en CAP comprend aussi **deux périodes de stage (PFMP)** en seconde et en terminale de 12 à 14 semaines, elles sont **obligatoires** pour l'obtention de l'examen.

Selon leurs besoins spécifiques, les élèves ULIS peuvent bénéficier **d'aménagements** pour passer les épreuves de l'examen du CAP (exemple : tiers temps, lecteur/scripteur etc.).

La finalité de cette formation CAP peut aboutir sur :

- **l'obtention du diplôme du CAP**
- ou bien l'acquisition d'une partie du CAP : **l'attestation de compétences professionnelles** du CAP.

Parcours de formation en ULIS Lycée et orientation post-CAP



(Extrait du Vademecum : transformer le lycée professionnel, adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1,2, ou 3 ans)



ULIS lycée Unité Localisée pour l'Inclusion

Scolaire

au sein du

Lycée professionnel Victor Lépine
à Caen



40 rue Victor Lépine

CS 85 314

14 000 CAEN Cedex 4

02 31 52 51 00

<http://lepine.eta.ac-caen.fr>

Proviseure : Mme André

Proviseure adjointe : Mme Le Rest

Coordnatrice ULIS LP : Mme. Jégouzo

ingrid.jegouzo@ac-normandie.fr

Septembre 2026

Les 2 CAP proposés en ULIS Lycée

- CAP **M**étiers de l'**E**ntretien des **T**extiles (**MET**)
- CAP **M**étiers de la Mode-**V**êtement **F**lou (**MVF**)

L'orientation en ULIS Lycée

Dans la continuité de l'ULIS collège, l'**ULIS du lycée Victor Lépine** accueille, depuis septembre 2020, des élèves présentant des **troubles des fonctions cognitives**, en leur permettant de suivre une scolarisation et une formation professionnelle personnalisées, adaptées et intégrées à la vie du lycée.

La **demande d'orientation en ULIS lycée doit être demandée** par la famille lors de l'année de 3^{ème} ULIS, généralement au moment de l'ESS.

Le fonctionnement de l'ULIS

L'ULIS lycée est encadrée par un **coordinateur ULIS** (professeur des écoles spécialisé) : Madame Jégouzo.
Et une **Accompagnante des Elèves en Situation de Handicap collective** (AESH) : Madame Corine Lucas.

Selon les besoins spécifiques des élèves ULIS et de leur notification individuelle, d'autres **AESH mutualisées** peuvent accompagner les élèves de l'ULIS : Madame Tiphaine Gourier

Chaque élève de l'ULIS **participe à la vie scolaire de l'établissement** (self, CDI, événements, vie scolaire, etc.)

Les élèves de l'ULIS inscrits en CAP font partis de cette classe à part entière. **Le fonctionnement de l'ULIS lycée est très différent de l'ULIS collège.**

L'emploi du temps en ULIS Lycée

Les élèves de l'ULIS en CAP ont en moyenne **29h de cours par semaine**. Ils **sont accompagnés en cours** selon leurs besoins par l'**AESH** collective.

Les emplois du temps proposent en priorité un **temps de scolarisation en CAP techniques professionnelles et matières générales** et quelques **temps de regroupement en ULIS** pour soutenir la scolarité (remédiation, lecture fluence...).

Les élèves ULIS suivent **environ 90 % des cours** en formation CAP.

Chaque élève ULIS a un **emploi du temps individualisé et aménagé** en fonction de ses besoins, de ses capacités, de sa fatigabilité mais aussi de son suivi externe (orthophoniste, psychomotricité, SESSAD etc.).